



Mairie de Châteauvilain

La Commune de Châteauvilain lance un concours photo !

L'objectif de ce concours : Valoriser la commune à travers le regard que portent sur elle ses habitants pour illustrer la couverture du prochain bulletin municipal.

Le thème : Châteauvilain aux 4 saisons (Paysage – insolite)

Ouvert exclusivement aux habitants de la commune, à partir de 10 ans. Vous pouvez présenter 2 photos maximum par participant, sous forme numérique.

Sont exclus du concours : les photographes professionnels, les organisateurs du concours.

La participation est libre et gratuite.

Ces photos doivent être obligatoirement prises sur le territoire de la commune. Tout participant s'engage à faire parvenir un cliché dont il est l'auteur. Les photographies ne doivent pas mettre en scène de personnes physiques.

La sélection finale sera établie par un jury composé des membres de la Commission Communication.

Les photos seront exposées lors de la cérémonie des vœux du Maire 2023 et la photo lauréate du concours illustrera la couverture du prochain bulletin municipal 2023.

Pour participer, envoyer vos « œuvres » à l'adresse mail suivante :

mairie-chateauvilain@wanadoo.fr (avec en légende **lieu, date, auteur**).

Vous avez jusqu'au **11 décembre 2022** pour remettre vos chefs d'œuvre.

À vos marques, prêts... flashez !!!

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2022

Art 1 : Objet du concours

Il a pour objectif de valoriser la commune à travers le regard que portent sur elle ses habitants, avec une thématique annuelle. Cette année, le concours aura pour thème : **Châteauvillain aux 4 saisons (Paysage – insolite)**

Art 2 : Les conditions de participation

Ce concours est gratuit et est ouvert exclusivement aux habitants de la commune, à partir de 10 ans (sous autorisation parentale pour les mineurs).

Sont exclus du concours : les photographes professionnels, les organisateurs du concours.

Art 3 : Les modalités du concours

Vous pouvez présenter 2 photos maximum par participant, Format Jpeg en couleur ou en Noir et Blanc, sous forme numérique (mail). Ces photos doivent être obligatoirement prises sur le territoire de la commune et être en rapport avec le thème.

Pour participer, il vous suffit d'envoyer vos « œuvres » **avant le 11 décembre 2022** accompagnées de la fiche d'inscription, à l'adresse mail suivante :

mairie-chateauvillain@wanadoo.fr

en précisant en légende votre nom, prénom, la date et le lieu de la photo.
(Exemple : DUPONT Martin - le 1er juillet 2022 - Chemin neuf).

Art 4 : Le jury

Le jury sera composé des membres de la commission communication, qui ne pourront participer au concours.

Art 5 : Le gagnant

La sélection finale sera établie par le jury lors d'une réunion.

Les photos seront exposées lors de la cérémonie des vœux du Maire 2023.

La photo lauréate illustrera la couverture du prochain bulletin municipal.

Art 6 Les droits d'auteur et les responsabilités

Tout participant s'engage à faire parvenir des clichés dont il est auteur. Les photographies ne devront pas mettre en scène de personnes physiques.

Les participants autorisent la mairie de Châteauvillain à conserver, diffuser, exploiter et réutiliser toute photo qui aura été transmise et ce, sur tout support de communication édité ou publié par la mairie, sans limite de temps. Ainsi, les participants s'engagent à ne faire aucune restriction du droit à l'image.

FICHE D'INSCRIPTION



Mairie de Châteauvilain

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Date de naissance :

S'inscrit au concours photo 2022 « Châteauvilain aux 4 saisons » et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

A le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE (mineurs)

Je soussigné(e)

Responsable légal de

Atteste donner mon autorisation pour la participation au concours photo 2022 de Châteauvilain.

A le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »